



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 28 mai 2025 – N° 215

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Milla Landry, 13 ans, de l'école secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier, remporte la médaille d'argent scolaire de Forces Avenir pour la personne persévérante du grand Montréal.*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Souligner le 25^e anniversaire de l'organisme FORMATIO du comté de La Pinière.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Mme Diane Néron : 25 ans d'implication à la Maison La Montée.*
- Le député de Saint-Henri–Sainte-Anne sur le sujet suivant : *Souligner l'apport de Daisy Peterson-Sweeney dans Saint-Henri–Sainte-Anne.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Excellence sportive à l'Université Bishop's*
- Le député de Viau sur le sujet suivant : *Souligner la 23^e édition des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.*
- La députée de Saint-Hyacinthe sur le sujet suivant : *Reconnaissance du travail remarquable de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*
- Le député de Jean-Talon sur le sujet suivant : *Saluer les récipiendaires de la médaille du député de Jean-Talon.*
- La députée de Prévost sur le sujet suivant : *Journée nationale des aides à domicile.*
- Le député de Beauce-Nord sur le sujet suivant : *Rendre hommage au Régiment de la Chaudière.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *30^e anniversaire de Compétences Outaouais.*
- La députée de Labelle sur le sujet suivant : *Une chanson à l'école du Méandre de Rivière-Rouge.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) **documents**
 b) **rapports de commissions**
 c) **pétitions**

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

Motion du ministre de la Langue française proposant l'adoption du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration à la nation québécoise (*titre modifié*).

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 97
Loi visant principalement à moderniser le régime forestier
Présenté par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts le **23 avril 2025**
- 2) Projet de loi n° 100
Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 23 avril 2025
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le **27 mai 2025**
- 3) Projet de loi n° 101
Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail
Présenté par le ministre du Travail le **24 avril 2025**
- 4) Projet de loi n° 103
Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le **6 mai 2025**
- 5) Projet de loi n° 104
Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **21 mai 2025**

- 6) **Projet de loi n° 106**
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux
Présenté par le ministre de la Santé le **8 mai 2025**
- 7) **Projet de loi n° 107**
Loi modifiant diverses dispositions concernant principalement le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Présenté par la ministre de l'Enseignement supérieur le **22 mai 2024**
- 8) **Projet de loi n° 109**
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **21 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 9) **Projet de loi n° 69**
Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le 6 juin 2024
Rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (consultations) déposé le 24 septembre 2024
Principe adopté le **3 octobre 2024**, et
Renvoyé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

- 10)** Projet de loi n° 82
Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 21 novembre 2024
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 30 janvier 2025
Principe adopté le **4 février 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 11)** Projet de loi n° 92
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
Présenté par le ministre des Finances le 8 avril 2025
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 21 mai 2025
Principe adopté le **22 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 12)** Projet de loi n° 94
Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre de l'Éducation le 20 mars 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 29 avril 2025
Principe adopté le **27 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 13)** Projet de loi n° 95
Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis
Présenté par la ministre de la Famille le 27 mars 2025
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 20 mai 2025
Principe adopté le **20 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

- 14)** Projet de loi n° 99
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le 8 mai 2025
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

Prise en considération de rapports de commissions

- 15)** Projet de loi n° 98
Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral
Présenté par le ministre responsable des Institutions démocratiques le 3 avril 2025
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 24 avril 2025
Principe adopté le 20 mai 2025
Rapport de la Commission des institutions déposé le **27 mai 2025**

Adoption

- 16)** Projet de loi n° 84
Loi sur l'intégration à la nation québécoise (*titre modifié*)
Présenté par le ministre de la Langue française le 30 janvier 2025
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2025
Principe adopté le 19 mars 2025
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens adopté le 22 mai 2025
Vote reporté le **27 mai 2025**
- 17)** Projet de loi n° 89
Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out
Présenté par le ministre du Travail le 19 février 2025
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 25 mars 2025
Principe adopté le 3 avril 2025
Rapport de la Commission de l'économie et du travail adopté le **27 mai 2025**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 18) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 19) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 20) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 21) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 22) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 23) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 24) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

- 25) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires âgés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 26) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 27) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 28) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 29) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 30) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**

- 32) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 33) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 34) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 35) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 36) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 37) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 38) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**

- 39) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 40) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 41) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**
- 42) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 43) Projet de loi n° 499
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 44) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 45) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 46) Projet de loi n° 596
Loi modifiant principalement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de permettre aux municipalités d'adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l'offre de logements sociaux ou abordables
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**

- 47) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 48) Projet de loi n° 599
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d'abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d'une rente d'invalidité entre 60 ans et 65 ans
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**
- 49) Projet de loi n° 690
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**
- 50) Projet de loi n° 691
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 51) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 52) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 53) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 54) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**

- 55) Projet de loi n° 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d’y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 56) Projet de loi n° 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l’application du Règlement concernant les modalités d’utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d’hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D’Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 57) Projet de loi n° 791
Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun
Présenté par le député de Nelligan le **1^{er} mai 2024**
- 58) Projet de loi n° 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 59) Projet de loi n° 793
Loi sur le processus de publication des documents issus de l’enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d’Option Canada à l’occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 60) Projet de loi n° 794
Loi déclarant l’engagement du Québec d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 61) Projet de loi n° 796
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d’Arthabaska par celui d’« Arthabaska-L’Érable »
Présenté par le député d’Arthabaska le **30 mai 2024**

- 62)** Projet de loi n° 892
Loi visant à interdire l’offre de services de consommation supervisée à proximité d’un service de garde éducatif à l’enfance en installation ou d’un établissement d’enseignement offrant une formation de niveau préscolaire, primaire ou secondaire
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **27 novembre 2024**
- 63)** Projet de loi n° 893
Loi sur le maintien de l’autonomie des personnes âgées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 64)** Projet de loi n° 894
Loi visant à étendre l’admissibilité au régime d’assurance maladie et au régime général d’assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 65)** Projet de loi n° 895
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l’égalité des chances
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 66)** Projet de loi n° 896
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l’agrandissement d’écoles
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 67)** Projet de loi n° 897
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d’un avis de paiement au propriétaire d’un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 68)** Projet de loi n° 898
Loi visant à renforcer l’encadrement des augmentations de loyer d’un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 69)** Projet de loi n° 899
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d’obliger la Société de l’assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l’application de certaines lois
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**

- 70) Projet de loi n° 990
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1^{er} mai 2025**
- 71) Projet de loi n° 991
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 72) Projet de loi n° 992
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 73) Projet de loi n° 993
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 74) Projet de loi n° 994
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 75) Projet de loi n° 995
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 76) Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 77) Projet de loi n° 395
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis
Présenté par le député de Matane-Matapédia le 11 avril 2024
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 78) Projet de loi n° 795
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte »
Présenté par la députée de Laporte le 8 mai 2025
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 79) Projet de loi n° 797
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques »
Présenté par la députée de Rivière-du-Loup–Témiscouata le 7 mai 2025
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 80) Projet de loi n° 890
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil »
Présenté par la députée de Vimont le 8 mai 2025
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 81) Projet de loi n° 996
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d’Arthabaska par celui d’« Arthabaska-L’Érable »
Présenté par le député de Drummond–Bois-Francs le 8 mai 2025
Principe adopté le **21 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 82) Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 83) Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale
catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 84) Projet de loi n° 215
Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère
Présenté par le député de Nicolet-Bécancour le **1^{er} avril 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 85) Projet de loi n° 216
Loi concernant la Ville de Longueuil
Présenté par la députée de Laporte le **1^{er} avril 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 86) Projet de loi n° 217
Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-
Loup
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 87) Projet de loi n° 219
Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-
Neuve
Présenté par la députée de Labelle le **6 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 88) Projet de loi n° 220
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3
PROJETS DE LOI ADOPTÉS
(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 81
Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement
Adopté le **27 mai 2025**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ».
- Audition du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur le chapitre 3 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Protection du territoire agricole ».
- Audition du ministère de l'Éducation du Québec, du Centre de services scolaire de l'Énergie, du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, du Centre de services scolaire du Fer, de la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire New Frontiers sur le chapitre 4 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Réussite éducative des élèves autochtones ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 4 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l’Estrie-CHUS et de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d’urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d’hébergement et de la main-d’œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L’AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandats de l’Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 69**, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 3 octobre 2024).

COMMISSION DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l’Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 97**, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier (mandat confié le 21 mai 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).
- **Projet de loi n° 215**, Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère (mandat confié le 1^{er} avril 2025).
- **Projet de loi n° 216**, Loi concernant la Ville de Longueuil (mandat confié le 1^{er} avril 2025).
- **Projet de loi n° 217**, Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup (mandat confié le 7 mai 2025).
- **Projet de loi n° 219**, Loi concernant la dissolution de l’Agence de développement de Ferme-Neuve (mandat confié le 6 mai 2025).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 94**, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 27 mai 2025).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 101**, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail (mandat confié le 27 mai 2025).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 82**, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 février 2025).
- **Projet de loi n° 92**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 22 mai 2025).
- **Projet de loi n° 99**, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures (mandat confié le 21 mai 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

- **Projet de loi n° 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 20 mai 2025).
- **Projet de loi n° 395**, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis (mandat confié le 21 mai 2025).
- **Projet de loi n° 795**, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte » (mandat confié le 21 mai 2025).
- **Projet de loi n° 797**, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup-Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques » (mandat confié le 21 mai 2025).
- **Projet de loi n° 890**, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil » (mandat confié le 21 mai 2025).
- **Projet de loi n° 996**, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable » (mandat confié le 21 mai 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 103**, Loi visant principalement à régler les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (mandat confié le 27 mai 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 95**, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis (mandat confié le 20 mai 2025).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 20 mai 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX
SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Consultations particulières :

- Les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au feuillet du mercredi*

280) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **22 avril 2025**
Au ministre de l'Éducation

Selon ses « Missions et mandats », le ministère de l'Éducation doit « Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère ».

Entretemps, dans le chapitre 4 du rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ) à l'Assemblée nationale, pour l'année 2024-2025, on confirme l'absence de mesures afin d'offrir un environnement culturellement et linguistiquement sécurisant pour les apprenants des Premières Nations et des Inuit qui sont scolarisés dans le réseau public.

Qui plus est, on souligne dans le rapport que « Les mesures budgétaires destinées au soutien des élèves autochtones » sont difficiles d'accès et prévoient des procédures complexes pour accéder à un financement pluriannuel et peuvent être difficilement utilisées pour affecter du personnel (p. 37-38).

Encore selon le rapport de la Vérificatrice générale du Québec, des organismes scolaires québécois (11 au total) « font... des demandes au gouvernement fédéral en vertu du Principe de Jordan », et ce, en raison des délais du Ministère pour octroyer du financement (Ibid., p. 38).

Le 18 décembre 2024, le secrétariat du Conseil exécutif a émis 11 décrets autorisant des centres de services scolaires à renouveler leurs accords « de contribution conclu[s]...avec le gouvernement du Canada pour offrir des services aux élèves autochtones, dans le cadre du Principe de Jordan » (Gazette officielle du Québec, 8 janvier 2025, Partie 2, p. 237).

Le 28 janvier 2025, le ministère a annoncé la suspension de 12 mesures budgétaires pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, y compris la mesure 15061 – « Réussite éducative des Autochtones et réconciliation » (MEQ, juillet 2024, Règles budgétaires de fonctionnement pour les années 2024-2025 à 2026-2027, p. 103), la seule mesure visant à soutenir la réussite des apprenants des Premières Nations et des Inuit qui fréquentent un établissement scolaire public au Québec. Alors que le ministère a annoncé qu'on tiendra compte des demandes faites avant le 13 décembre 2024, il n'y a pas de confirmation quant à la continuité de cette mesure pour les années scolaires à venir.

Finalement, le 10 février dernier, la ministre de Services aux Autochtones Canada a annoncé « des changements aux procédures d'exploitation » du programme Principe de Jordan, ce qui pourrait affecter l'accès au financement fédéral par les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Compte tenu de ce contexte :

- Comment le ministre de l'Éducation envisage-t-il de combler les 9 recommandations formulées par la VGQ dans son rapport annuel 2024-2025? Rappelons que le ministère et les organismes impliqués doivent proposer un plan d'action de mise en œuvre, et ce, dans les 36 mois à la suite du dépôt du rapport de la VGQ.
- Plus précisément, comment le ministre de l'Éducation prévoit-il « Développer des stratégies pour offrir un environnement scolaire sécurisant et culturellement pertinent aux élèves autochtones, notamment en s'assurant que le personnel scolaire reçoit des formations structurantes sur les réalités autochtones » et « Évaluer les modalités de financement existantes pour s'assurer que les sommes sont allouées au moment opportun et en fonction des besoins prioritaires et des réalités régionales, et qu'elles permettent la mise en place d'actions pérennes » (VGQ, 2024, recommandations 5, 6 et 40), alors que la seule enveloppe offerte par le ministère aux organismes scolaires a été suspendue et que les organismes scolaires risquent de ne plus recevoir du financement du gouvernement fédéral?

281) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **24 avril 2025**
Au ministre de la Santé

Le réseau de la santé et des services sociaux est plombé par des problèmes d'accès aux services de premières lignes partout sur le territoire du Québec. La situation est particulièrement préoccupante pour les Québécoises et les Québécois qui résident dans les régions rurales et périurbaines – où la pérennité de l'offre de services de première ligne de proximité dans nos communautés est loin d'être assurée. Il y a matière à repenser la santé publique sous l'angle de l'innovation.

Il existe des solutions innovantes et audacieuses qui mériteraient que l'on s'y attarde. Le modèle coopératif en santé a pour but d'offrir des services de santé de première ligne pour les Québécoises et les Québécois qui résident dans les déserts sociosanitaires, bref partout où il existe des besoins non satisfaits par le réseau public ou par les cliniques privées. Les coopératives de santé participent depuis plus de 30 ans à la présence et à la diversité des services de proximité dans les collectivités, et ce, dans une perspective d'occupation dynamique du territoire québécois.

Il existe au Québec près de 40 coopératives de santé, exploitées à des fins non lucratives qui regroupent en moyenne 2 500 membres chacune et offrent des services de santé de première ligne de nature préventive et curative. Ces services sont prodigués par près de 350 médecins, infirmiers et infirmières et des dizaines de professionnels de la santé qui font équipe pour offrir des soins de santé à près de 300 000 patients.

Une des caractéristiques des coopératives en santé est que les médecins et professionnels de la santé y mettent l'épaule à la roue tout en étant libérés de la gestion administrative. Dans certaines coopératives, cela a comme effet de libérer près de 700 plages de rendez-vous annuellement pour les patients.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Est-ce que le ministre reconnaît les coopératives de santé en tant que modèle innovant et pertinent qui permet aux Québécoises et Québécois d'avoir accès à des services préventifs et curatifs en santé dans les lieux où l'État et les cliniques médicales privées sont absents ou ne répondent pas à la demande?
2. Est-ce que le ministre a la volonté de prioriser l'affectation de nouvelles ressources médicales professionnelles dans les coopératives de santé situées dans les déserts sociosanitaires, là où la demande est prépondérante?

3. Est-ce que le ministre est prêt à contribuer à la mission des coopératives en santé et déployant un programme gouvernemental de financement visant à renforcer leur viabilité et ainsi contribuer au désengorgement du réseau de la santé et des services sociaux?

282) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le 13 juin 2024, en réponse à la crise agricole et aux revendications exprimées par les productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec, le gouvernement a annoncé six mesures d'aide totalisant 233,6 M\$, dont 106 M\$ pour soutenir l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques. Or, près d'un an après cette annonce, très peu de soutien financier concret lié à cette enveloppe a été mis en œuvre ou rendu public. Depuis 2015, les productrices et producteurs agricoles du Québec ont contribué de manière significative au Fonds d'électrification et de changements climatiques, pour un total avoisinant les 500 M\$, par l'intermédiaire de la tarification du carbone sur les carburants et combustibles fossiles. Cette contribution majeure contraste fortement avec le faible montant attribué par le gouvernement pour soutenir les efforts d'adaptation des producteurs aux changements climatiques, et ce, sous forme de programmes inaccessibles pour la majorité des producteurs agricoles. Ce que les producteurs réclament toujours, c'est de l'aide directe pour leurs actions visant à préserver/protéger les biens environnementaux collectifs.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles mesures concrètes le gouvernement prévoit-il mettre en place pour donner suite à l'annonce du 13 juin 2024 concernant le soutien à l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques?
- À quel moment ces mesures seront-elles déployées et comment le gouvernement compte-t-il bonifier cette aide afin qu'elle reflète de manière juste et équitable la contribution significative des productrices et producteurs agricoles au Fonds d'électrification et de changements climatiques?

284) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Les sommes octroyées via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux denturologistes soignant les personnes bénéficiant de la couverture publique n'ont pas été indexées depuis plusieurs années. Un différend persistant entre la RAMQ et l'Association des denturologistes du Québec empêche toute bonification des montants alloués. Ultimement, ce sont les prestataires d'aide de dernier recours qui en subissent les conséquences. Dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, où l'accès aux soins dentaires est déjà limité, l'obtention de prothèses dentaires devient de plus en plus difficile pour les personnes admissibles au carnet santé du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette situation est exacerbée par plusieurs facteurs : la pénurie de denturologistes dans ces régions, l'écart significatif entre le coût réel des prothèses et le montant maximum remboursé par la RAMQ, ainsi que le délai minimal de huit ans imposé avant l'octroi d'une nouvelle prothèse, alors que la durée de vie réelle d'une prothèse est plutôt de cinq ans.

Tous les éléments sont réunis pour accentuer la détérioration de la santé buccodentaire des personnes les plus vulnérables.

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures à court terme le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte-t-il mettre en place pour favoriser l'accès à des prothèses dentaires de qualité pour les personnes admissibles au carnet santé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie? Quel est l'échéancier de ces mesures?

Une révision du tarif de remboursement des prothèses dentaires afin de le rendre conforme au coût réel de ces soins essentiels est-elle envisagée?

Le gouvernement entend-il revoir le délai actuellement exigé avant le remplacement d'une prothèse, afin qu'il reflète la durée de vie réelle des prothèses couvertes par la RAMQ et qu'il assure un meilleur suivi de la santé buccodentaire des bénéficiaires?

285) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**
Au ministre de la Santé

Les sommes octroyées via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux denturologistes soignant les personnes bénéficiant de la couverture publique n'ont pas été indexées depuis plusieurs années. Un différend persistant entre la RAMQ et l'Association des denturologistes du Québec empêche toute bonification des montants alloués. Ultimement, ce sont les prestataires d'aide de dernier recours qui en subissent les conséquences. Dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, où l'accès aux soins dentaires est déjà limité, l'obtention de prothèses dentaires devient de plus en plus difficile pour les personnes admissibles au carnet santé du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette situation est exacerbée par plusieurs facteurs : la pénurie de denturologistes dans ces régions, l'écart significatif entre le coût réel des prothèses et le montant maximum remboursé par la RAMQ, ainsi que le délai minimal de huit ans imposé avant l'octroi d'une nouvelle prothèse, alors que la durée de vie réelle d'une prothèse est plutôt de cinq ans.

Tous les éléments sont réunis pour accentuer la détérioration de la santé buccodentaire des personnes les plus vulnérables.

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures à court terme le ministère de la Santé compte-t-il mettre en place pour favoriser l'accès à des prothèses dentaires de qualité pour les personnes admissibles au carnet santé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie? Quel est l'échéancier de ces mesures?

Une révision du tarif de remboursement des prothèses dentaires afin de le rendre conforme au coût réel de ces soins essentiels est-elle envisagée?

Le gouvernement entend-il revoir le délai actuellement exigé avant le remplacement d'une prothèse, afin qu'il reflète la durée de vie réelle des prothèses couvertes par la RAMQ et qu'il assure un meilleur suivi de la santé buccodentaire des bénéficiaires?

Quel est l'échéancier prévu par la RAMQ et le ministère de la Santé afin de conclure une nouvelle entente avec l'Association des denturologistes du Québec?

286) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Les producteurs agricoles de partout à travers le Québec souhaitent recycler leurs plastiques agricoles. AgriRÉCUP est l'organisme à but non lucratif qui a été mandaté par le gouvernement en 2022 pour organiser la récupération des plastiques agricoles. Le financement de ce programme de récupération repose sur des écofrais chargés aux producteurs agricoles et versés par les fournisseurs de plastiques agricoles. Actuellement, AgriRÉCUP ne reçoit ces écofrais que pour environ la moitié des plastiques recyclés, ce qui soulève des doutes quant à la conformité de certains fournisseurs. Ce manque de financement freine non seulement le recyclage du plastique déposé à l'organisme, mais également l'élargissement du réseau de collecte des plastiques et l'accès des producteurs à des solutions efficaces de recyclage.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles mesures de suivi, de reddition de comptes et de contrôle le gouvernement a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les fournisseurs de plastiques agricoles versent les écofrais requis à AgriRÉCUP?
- Quelles actions sont prévues pour renforcer l'encadrement de ces contributions essentielles au recyclage des plastiques agricoles, et quelles garanties les producteurs agricoles peuvent-ils avoir sur le recyclage des plastiques agricoles en regard aux écofrais qu'ils doivent invariablement assumer?

287) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les producteurs agricoles de partout à travers le Québec souhaitent recycler leurs plastiques agricoles. AgriRÉCUP est l'organisme à but non lucratif qui a été mandaté par le gouvernement en 2022 pour organiser la récupération des plastiques agricoles. Le financement de ce programme de récupération repose sur des écofrais chargés aux producteurs agricoles et versés par les fournisseurs de plastiques agricoles. Actuellement, AgriRÉCUP ne reçoit ces écofrais que pour environ la moitié des plastiques recyclés, ce qui soulève des doutes quant à la conformité de certains fournisseurs. Ce manque de financement freine non seulement le recyclage du plastique déposé à l'organisme, mais également l'élargissement du réseau de collecte des plastiques et l'accès des producteurs à des solutions efficaces de recyclage.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles mesures de suivi, de reddition de comptes et de contrôle le gouvernement a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les fournisseurs de plastiques agricoles versent les écofrais requis à AgriRÉCUP?
- Quelles actions sont prévues pour renforcer l'encadrement de ces contributions essentielles au recyclage des plastiques agricoles, et quelles garanties les producteurs agricoles peuvent-ils avoir sur le recyclage des plastiques agricoles en regard aux écofrais qu'ils doivent invariablement assumer?

288) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Au cours des dernières années, plusieurs producteurs agricoles ont dû faire face à des événements climatiques importants qui ont détruit certaines de leurs installations. Prenons l'exemple d'un producteur agricole qui a vu son hangar s'effondrer à la suite de grands vents. Ce bâtiment abritait de la machinerie essentielle à son activité. Or, comme son terrain est situé en zone inondable, la reconstruction s'est révélée particulièrement complexe. Bien que les règlements permettent la reconstruction d'une résidence dans cette même zone, la remise en état d'un bâtiment agricole est impossible sans une autorisation ministérielle dont le processus d'octroi et les exigences sont démesurément lourds.

La procédure actuelle, requise pour obtenir cette autorisation, impose aux producteurs de naviguer à travers une multitude de formulaires – incluant des formulaires généraux, des formulaires d'activités spécifiques, des formulaires d'impacts environnementaux, et l'obligation de fournir une caractérisation environnementale – en plus de s'inscrire au portail gouvernemental clicSÉCUR et de s'assurer que toutes les informations concordent parfaitement. Cette lourdeur administrative freine concrètement le redémarrage d'activités agricoles pourtant essentielles au dynamisme de nos régions. En plus de cette procédure, le ministère tarde trop souvent à traiter les demandes reçues.

Mes questions sont les suivantes :

Comment le gouvernement justifie-t-il la lourdeur de cette démarche administrative, qui nécessite un investissement considérable en temps de la part des producteurs agricoles, ainsi qu'en argent pour engager des professionnels comme des agronomes et ingénieurs, dont certains sont même dissuadés par la complexité du processus?

Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement s'engage à mettre en place pour alléger le fardeau administratif des producteurs agricoles auprès des différents ministères, notamment celui de l'Environnement?

Est-ce que le gouvernement prévoit exclure l'agriculture des zones inondables afin de conserver leurs droits acquis? Sinon, quelles sont les intentions gouvernementales en ce sens?

289) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Au cours des dernières années, plusieurs producteurs agricoles ont dû faire face à des événements climatiques importants qui ont détruit certaines de leurs installations. Prenons l'exemple d'un producteur agricole qui a vu son hangar s'effondrer à la suite de grands vents. Ce bâtiment abritait de la machinerie essentielle à son activité. Or, comme son terrain est situé en zone inondable, la reconstruction s'est révélée particulièrement complexe. Bien que les règlements permettent la reconstruction d'une résidence dans cette même zone, la remise en état d'un bâtiment agricole est impossible sans une autorisation ministérielle dont le processus d'octroi et les exigences sont démesurément lourds.

La procédure actuelle, requise pour obtenir cette autorisation, impose aux producteurs de naviguer à travers une multitude de formulaires – incluant des formulaires généraux, des formulaires d'activités spécifiques, des formulaires d'impacts environnementaux, et l'obligation de fournir une caractérisation environnementale – en plus de s'inscrire au portail gouvernemental clicSÉQUR et de s'assurer que toutes les informations concordent parfaitement. Cette lourdeur administrative freine concrètement le redémarrage d'activités agricoles pourtant essentielles au dynamisme de nos régions. En plus de cette procédure, le ministère tarde trop souvent à traiter les demandes reçues.

Mes questions sont les suivantes :

Comment le gouvernement justifie-t-il la lourdeur de cette démarche administrative, qui nécessite un investissement considérable en temps de la part des producteurs agricoles, ainsi qu'en argent pour engager des professionnels comme des agronomes et ingénieurs, dont certains sont même dissuadés par la complexité du processus?

Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement s'engage à mettre en place pour alléger le fardeau administratif des producteurs agricoles auprès des différents ministères, notamment celui de l'Environnement?

Est-ce que le gouvernement prévoit exclure l'agriculture des zones inondables afin de conserver leurs droits acquis? Sinon, quelles sont les intentions gouvernementales en ce sens?

290) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **1^{er} mai 2025**

Au ministre de l'Éducation

Dans son rapport de novembre 2024, le Vérificateur général du Québec a mis en lumière des lacunes importantes quant au soutien offert aux élèves des Premières Nations et Inuits, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et la suffisance des mesures budgétaires. Il est également préoccupant de constater que plusieurs centres de services scolaires (CSS) doivent encore se tourner vers le programme fédéral du principe de Jordan, en raison de délais administratifs rattachés au ministère de l'Éducation du Québec.

Le 18 décembre 2024, 10 décrets du Conseil exécutif sont venus confirmer le renouvellement des ententes entre certains CSS et le gouvernement fédéral dans le cadre du principe de Jordan, et ce, jusqu'en 2027 (décrets administratifs 1810-2024 à 1819-2024, Gazette No. 2 du 08-01-2025). Pourtant, dans ce contexte, la mesure budgétaire provinciale 15061 — *Réussite éducative des Autochtones et réconciliation* — a été suspendue pour les exercices 2024-2025 à 2026-2027, sans solution de remplacement clairement définie.

Nous prenons acte que la mesure 15061 a été regroupée avec la mesure 15064 — *Soutien à des projets en développement nordique*, sous la nouvelle mesure 15060 — *Autochtones et nordicité* (ministère de l'Éducation du Québec, 2024, *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années 2024-2025 à 2026-2027 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire. Centres de services scolaires et commissions scolaires*, p. 103.) Toutefois, les informations budgétaires disponibles à ce jour révèlent que la bonification annoncée en 2024-2025 pour la mesure 15061 demeure nettement insuffisante (2 M\$ dans les autres initiatives, 0,4 M\$ dans la poursuite des mesures), et qu'aucune bonification n'a été prévue pour la mesure 15064, qui concerne pourtant directement les réalités nordiques (section Faits saillants pour l'année scolaire 2024-2025 du document précité).

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

1. Quels moyens concrets le ministère de l'Éducation mettra-t-il en place pour assurer un soutien équitable et suffisant aux élèves autochtones, notamment ceux vivant dans les territoires nordiques, à la suite du regroupement des mesures sous 15060?
2. Comment le ministère entend-il donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec concernant les élèves des Premières Nations et Inuits?
3. Le ministre de l'Éducation peut-il fournir la ventilation complète des projets financés dans le cadre de la mesure 15061 en date du 13 décembre 2024, ainsi que l'état du résiduel budgétaire qui y est associé?

Il est impératif que le gouvernement réaffirme son engagement envers la réussite éducative des élèves autochtones, en leur garantissant un financement stable, équitable et adapté à leurs réalités.

294) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **8 mai 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

295) M. Fortin (Pontiac) – **20 mai 2025**
Au ministre de la Santé

À l'heure actuelle, la place des chiropraticiens dans le parcours de soins au Québec est limitée. Les compétences et l'expertise de ces professionnels représentent toutefois une offre de services potentielle.

À ce jour, l'expertise des chiropraticiens demeure peu intégrée au sein du réseau de la santé, bien qu'une meilleure collaboration avec cette profession pourrait contribuer à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des soins et des services. Une telle reconnaissance serait cohérente avec les orientations annoncées par le ministre de la Santé, concernant l'élargissement des pratiques professionnelles et la participation accrue de divers professionnels de la santé.

Concrètement, en intégrant les chiropraticiens aux trajectoires de soins, ces derniers pourraient être appelés plus rapidement à traiter des usagers souffrant de problèmes neuromusculosquelettiques. De nombreux usagers qui consultent les services de santé publics pour des problèmes tels que des maux de cou ou de dos pourraient bénéficier des services offerts par les chiropraticiens. Une intégration accrue de ces professionnels faciliterait une orientation plus efficace vers le bon professionnel au moment opportun.

Les chiropraticiens s'intéressent au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles neuromusculosquelettiques et de leurs effets sur la santé générale. Leur pratique inclut des traitements manuels, comme les manipulations vertébrales et articulaires, ainsi que des techniques de travail des tissus mous. Ils peuvent recommander des exercices, donner des conseils sur l'ergonomie, la posture et les habitudes de vie. Régis par un ordre professionnel et titulaires d'un doctorat de premier cycle, ils sont autorisés à poser un diagnostic sectoriel, traiter, prescrire certains examens, effectuer et interpréter des radiographies et prescrire d'autres examens d'imagerie médicale, tels que l'IRM, l'échographie ou le scan.

Ces professionnels de la santé sont disposés à jouer un rôle accru au sein du réseau de la santé.

Dans cette perspective, est-ce que le ministre de la Santé peut nous indiquer :

1. s'il envisage de déployer des mesures visant à intégrer davantage les chiropraticiens aux trajectoires de soins et à améliorer l'accessibilité à leurs services?

2. s'il explore la possibilité de mettre en place des mesures visant à développer des corridors de services entre les chiropraticiens et les médecins spécialistes en fonction de leur champ de compétence?

296) Mme Nichols (Vaudreuil) – **21 mai 2025**

Au ministre de la Langue française

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolutions, que le nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année souligne le 60^e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Le cabinet de ce dernier nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable et dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- copie du mandat qu'il a donné à la Commission de la toponymie;
- détail du processus et des dates butoirs prévus par la Commission et/ou de son cabinet pour déterminer le nouveau nom du pont de l'Île-aux-Tourtes;
- mandat reçu de la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- toutes autres communications sur le sujet?

297) Mme Nichols (Vaudreuil) – **21 mai 2025**

À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Comme la ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme la ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolution que ce nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année, souligne le 60^e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés au cabinet de la ministre, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Celui-ci nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Donc, puisque l'information transmise n'est pas très claire, la ministre pourrait-elle nous transmettre les informations suivantes :

- confirmation écrite qu'elle a mandaté le ministère de la Langue française afin de se pencher sur le dossier du nom du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture partielle du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture totale du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes?

298) Mme Labrie (Sherbrooke) – **22 mai 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Des modifications au programme d'assurance-récolte ont été annoncées en mars 2025, afin de mieux répondre aux défis engendrés par les changements climatiques, qui ont des impacts importants sur les agriculteurs et sur leurs récoltes.

Cela dit, les producteurs de grains de l'Estrie sont particulièrement inquiets, puisque le programme d'assurance-récolte dans sa forme actuelle ne permet pas de répondre à leurs préoccupations. Parmi les enjeux qui nous ont été nommés, le fait de ne plus pouvoir recourir à des semences enrobées de pesticide de manière préventive conjugué au principe d'indemnisation basée sur l'ensemble des récoltes leur fait craindre le pire pour les années à venir. Il a été nommé que les conditions environnementales en Estrie avaient tendance à favoriser certains insectes ravageurs qui peuvent causer des dommages importants dans certains champs, sans pour autant affecter suffisamment l'ensemble des récoltes pour se qualifier à une indemnisation de l'assurance-récolte. Les producteurs souhaitent que cette réalité soit prise en considération par l'assurance-récolte et qu'ils aient accès à une indemnisation lorsque des ravages sont constatés dans un champ, et ce, même si les autres récoltes ne sont pas touchées.

À la lumière de ce qui précède, voici ma question au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Est-ce que les modifications annoncées au programme d'assurance-récolte de la Financière agricole du Québec permettent de répondre aux préoccupations des producteurs de grains, notamment en ce qui concerne la possibilité de fractionner le risque, et, si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous mentionner l'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces changements?

299) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **22 mai 2025**
Au ministre de l'Éducation

Selon les données préliminaires révélées par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le taux de sortie sans diplôme et sans qualification des élèves du secondaire du réseau public lors de l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 16,9 %. C'est une hausse par rapport aux années précédentes : 15,1 % pour 2022-2023 et 16,3 % pour 2021-2022.

Le taux de décrochage dans les écoles secondaires varie beaucoup selon les programmes : projet pédagogique particulier (PPP) avec ou sans sélection et le programme régulier.

Les questions suivantes ont été élaborées à partir du tableau concernant les taux de décrochage annuel (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation des jeunes au secondaire), pour la cohorte 2022-2023 suivie jusqu'en 2023-2024, selon la déclaration dans un PPP. Ce tableau (numéro 2RP_EDUC-14) se retrouve à la page 37 du document intitulé *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition* présenté dans le cadre de l'étude des crédits 2025-2026.

1. Afin d'avoir un portrait plus complet, le ministre pourrait-il créer trois tableaux distincts pour obtenir les taux de sorties sur 5, 6 et 7 ans, chacun distinguant avec trois colonnes différentes les taux de sorties sans qualification, sans diplôme et l'amalgame de ces deux types de taux de sortie? Serait-il possible de fournir, pour chacun de ces tableaux, en plus des pourcentages, le nombre d'élèves concernés (n) et ajouter aussi aux tableaux les n totaux provinciaux pour chaque catégorie (public/privé et féminin/masculin)? Pour chaque tableau, serait-il possible d'ajouter trois lignes : une pour le taux de sortie des élèves qui n'ont pas de PPP (n et %), une pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP non sélectif (n et %) et une ligne pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP sélectif (n et %)?
2. Le ministre pourrait-il nous fournir un tableau supplémentaire qui présente l'Indice de milieu socioéconomique (IMSE) des élèves du public selon qu'ils soient inscrits dans un PPP sélectif, un PPP non sélectif ou au programme régulier?
3. Le ministre entend-il élargir le calcul de l'IMSE aux écoles privées? Si oui, quand? Et si non, pourquoi?

4. Comment le ministre définit-il un PPP sélectif et un PPP non sélectif? Peut-il nous préciser si la sélection des élèves par les frais est incluse dans sa définition et s'il tient compte dans celle-ci des frais couverts par la mesure budgétaire des 300 \$?
5. Selon la note 1 du tableau, certaines écoles ne divulguent pas au ministère l'existence de PPP ni leur sélectivité. Quand le ministère prévoit-il obtenir ces données? Les élèves « non-déclarés comme ayant un PPP » sont-ils tous considérés comme « n'ayant pas de PPP »?
6. Serait-il possible d'obtenir un tableau supplémentaire qui présente, au secondaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le *n* et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le *n* et le % total d'élèves au Québec?
7. Le ministre pourrait-il produire un tableau supplémentaire qui présente, au primaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le *n* et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le *n* et le % total d'élèves au Québec? Pourrait-il faire de même pour le préscolaire 2024-25?

300) M. Fortin (Pontiac) – **22 mai 2025**
 Au ministre de la Santé

Dans son Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028, le gouvernement annonçait le déploiement tant attendu d'un service de transport médical hélicoptéré (TMH), appuyé par un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans. Ce service vise à améliorer l'accès aux soins spécialisés pour les patients vivant entre 75 et 275 kilomètres des centres tertiaires, notamment en cas de traumatismes, d'AVC ou d'infarctus.

En février 2024, le gouvernement a également annoncé la construction de quatre héliports pour soutenir ce service, soit au Centre hospitalier régional de Lanaudière (Joliette), à l'Hôpital de Roberval, à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et au Centre universitaire de santé McGill. Or, un an plus tard, aucun de ces héliports n'est encore fonctionnel, et le service de TMH n'est toujours pas déployé, malgré les recommandations de l'INESSS en 2021 qui jugeait le modèle cliniquement pertinent, efficient et sécuritaire.

Le Québec demeure ainsi la seule province canadienne sans service public de TMH, exposant les populations régionales à des délais de transport potentiellement critiques pour leur survie.

En conséquence, le ministre de la Santé peut-il expliquer :

Pourquoi, malgré les annonces budgétaires et les engagements publics, son ministère n'a-t-il toujours pas lancé le service de transport médical hélicoptéré ni assuré la construction et la mise en service des hélicoptères annoncés en février 2024?

Le ministre reconnaît-il que ces retards privent les Québécois vivant en région d'un accès équitable et sécuritaire aux soins d'urgence, malgré les recommandations claires de l'INESSS et les engagements répétés de son propre gouvernement?

301) Mme Nichols (Vaudreuil) – **22 mai 2025**
Au ministre de la Santé

À Vaudreuil, comme partout ailleurs au Québec, nous manquons de médecins pour desservir notre population. Nous avons donc été très heureux à l'été 2024 d'apprendre l'implantation d'un Groupe de médecine familiale en partenariat avec l'université McGill, une clinique qui forme des médecins, mais surtout, qui soigne des patients.

L'implantation du GMF-U est une excellente nouvelle pour les citoyens de toute la région, car avec la construction du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges, notre région a un besoin criant de médecins.

La clinique est prête, elle est aménagée et des locaux sont réservés pour recevoir les médecins-résidents de l'université McGill. Tout le monde est d'accord et toutes les parties prenantes auraient donné leur approbation officielle, dont le CISSS de la Montérégie-Ouest, Santé Québec, le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur. Pourtant, le projet est toujours bloqué et nous sommes toujours dans l'impossibilité d'avoir l'heure juste.

Pour une raison mystérieuse et inconnue, cela aura pris plus de six mois pour obtenir l'autorisation d'afficher le « U ». Puis, l'ouverture officielle avait été annoncée par la CAQ et annulée à la dernière minute sans explication. Lors de l'étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre nous a confirmé qu'il avait apposé sa signature là où c'était requis.

Parce que les fonds ne sont pas confirmés, depuis près d'un an, on prive les citoyens de Vaudreuil et Soulanges de soins de santé et on prive notre futur hôpital de nouveaux médecins. Les étudiants universitaires sont à quelques jours de la fin de leur session. Nos futurs médecins de famille doivent effectuer des stages pour pouvoir terminer leur cheminement. Pour plusieurs étudiants en médecine de McGill, leur stage au GMF-U de Vaudreuil est important.

Il n'est pas normal de mettre à risque le parcours scolaire de nos futurs médecins pour une question administrative. Est-ce que le ministre de la Santé pourrait consulter ses collègues et obtenir une fois pour toutes l'information exacte, à savoir :

- Quel document manque exactement pour que le GMF-U puisse aller de l'avant avec l'accueil des étudiants ?
- Quel ministère est responsable de l'approbation manquante?
- Quel détenteur de charge publique doit signer le document manquant?
- Dans quel délai le ministre peut-il obtenir la signature manquante?

302) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**

Au ministre de la Santé

Au Québec, le parcours de soins pharmaceutiques représente un enjeu névralgique pour la sécurité des patients et l'efficacité des traitements médicamenteux. Ce parcours comprend toutes les interventions des pharmaciens – en pharmacie communautaire, en GMF, ou en milieu hospitalier, liées à l'optimisation de la pharmacothérapie à chaque étape du cheminement du patient dans le réseau.

Pourtant, un rapport récent publié par un comité intraprofessionnel en pharmacie, réunissant les principales organisations du secteur, met en lumière de graves lacunes structurelles qui nuisent à la continuité des soins. On y dénonce notamment l'absence de coordination entre les différents milieux de pratique, des outils informatiques inadéquats et peu interopérables, ainsi que le manque de soutien institutionnel pour structurer l'organisation régionale des services pharmaceutiques.

Les données scientifiques sont alarmantes :

- Plus de 60 % des patients hospitalisés voient au moins trois de leurs médicaments modifiés.
- 20 % des patients subissent des événements indésirables liés aux médicaments post-hospitalisation.
- Jusqu'à 21 % des réadmissions seraient dues à des problèmes pharmacologiques, dont 69 % évitables.

- La non-adhésion au traitement augmente de près de 20 % le risque de réhospitalisation chez les 55 ans et plus.

Ces constats soulèvent des préoccupations majeures en matière de sécurité des soins, mais aussi de performance du système, notamment en ce qui concerne les hospitalisations évitables. Or, les comités territoriaux sur les services pharmaceutiques, créés dans le cadre de la récente réforme, devraient permettre de corriger ces failles. Mandatés pour recommander une organisation cohérente des soins pharmaceutiques à l'échelle régionale, ces comités peinent toutefois à remplir leur mission, faute de financement, d'encadrement et de soutien opérationnel de la part du ministère et de Santé Québec.

Parallèlement, le virage numérique en santé se poursuit, mais sans que les pharmacies communautaires soient systématiquement intégrées aux plateformes de communication clinique. Cette situation compromet la fluidité de l'information entre les milieux de soins, en particulier lors des congés hospitaliers ou des transitions complexes, et empêche les pharmaciens de jouer pleinement leur rôle dans la prévention des erreurs et la surveillance thérapeutique.

Dans un réseau de santé qui aspire à la cohérence et à l'efficacité, il est préoccupant de constater que le parcours de soins pharmaceutiques, pourtant reconnu comme essentiel, demeure aussi peu soutenu par des mesures structurantes.

Le ministre de la Santé peut-il expliquer pourquoi, malgré les risques bien documentés associés aux transitions médicamenteuses et les recommandations claires du comité intraprofessionnel en pharmacie, aucun financement dédié ni mesure technologique concrète n'a été prévue pour permettre aux comités territoriaux d'encadrer efficacement le parcours de soins pharmaceutiques ni pour intégrer pleinement les pharmacies communautaires aux outils numériques cliniques du réseau?

303) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**

Au ministre de la Santé

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus fréquente chez les femmes québécoises. Pourtant, malgré les avancées scientifiques majeures dans le domaine du dépistage, le Programme québécois de dépistage du cancer du sein continue de reposer uniquement sur un critère d'âge (50 à 74 ans), comme si toutes les femmes de cette tranche présentaient un risque équivalent – ce qui est contredit par la littérature scientifique. Pendant ce temps, près de 16 % des cancers du sein sont diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, une proportion qui tend à augmenter. Selon une étude récente de l'Université d'Ottawa, l'incidence du cancer du sein a bondi de 45,5 % chez les femmes dans la vingtaine en trois décennies.

Le Québec reste sourd à cette évolution alors que d'autres juridictions mettent déjà en place des approches de dépistage personnalisé fondées sur le profil de risque réel des patientes. Le projet PERSPECTIVE, qui combine test salivaire et questionnaire, permet une stratification du risque efficace et accessible, ouvrant la voie à une véritable révolution du dépistage. Maintenir une approche unique fondée sur l'âge revient à nier la science, à manquer une occasion de sauver des vies, et à continuer de faire du Québec une juridiction à la traîne.

Comment le ministre justifie-t-il le maintien, en 2025, d'un programme de dépistage du cancer du sein fondé uniquement sur l'âge, une approche dépassée scientifiquement alors que des outils éprouvés comme le projet PERSPECTIVE permettent désormais un dépistage fondé sur le risque réel de chaque femme? Le ministre peut-il expliquer pourquoi le Québec tarde à moderniser son approche malgré une hausse inquiétante de l'incidence chez les femmes de moins de 50 ans, et s'il entend corriger ce retard, selon quel échéancier?

304) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**
Au ministre de la Santé

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux conclut chaque année des ententes d'inscription avec les fabricants pharmaceutiques, lesquelles ont généré plus de 1 milliard de dollars au 31 mars 2024, dont 496,6 millions pour les médicaments utilisés en établissement, le ministre peut-il expliquer pourquoi l'accès à ces traitements demeure inégal d'une région à l'autre?

Des informations préoccupantes laissent croire que certains établissements hospitaliers continuent de prendre leurs décisions d'achat de médicaments onéreux – notamment en oncologie – sur la base du prix catalogue, sans tenir compte des prix négociés par le gouvernement. Cette situation compromet les économies prévues, crée des iniquités géographiques et contraint certains patients à se déplacer vers d'autres établissements pour obtenir les traitements recommandés, pourtant inscrits sur la Liste des médicaments fournis en établissement.

Par ailleurs, malgré l'évaluation scientifique de l'INESSS, la négociation pancanadienne par l'APP et l'inscription officielle de ces médicaments par le ministre, plusieurs établissements procèdent à leur propre évaluation interne, ce qui entraîne un dédoublement inutile du travail des pharmaciens hospitaliers dans un contexte déjà marqué par la pénurie de main-d'œuvre.

Le ministre peut-il donc indiquer :

1. Quelles mesures concrètes seront mises en place pour assurer une application uniforme des ententes d'inscription dans tous les établissements du réseau de la santé?
2. Quelles actions sont envisagées pour harmoniser les règles budgétaires afin d'éviter que les établissements freinent l'accès à des traitements déjà autorisés?
3. Si une directive ministérielle sera émise pour mettre fin à la pratique de réévaluation locale des médicaments déjà approuvés, afin de libérer les pharmaciens de tâches administratives redondantes et leur permettre de se concentrer sur leur rôle clinique?

305) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**
Au ministre de la Santé

Le Canada s'est engagé en 2016 à éliminer l'hépatite C comme menace à la santé publique d'ici 2030, conformément à la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé. Pourtant, le Québec accuse un retard préoccupant : selon un article publié dans le *Canadian Liver Journal* et confirmé très récemment dans un rapport d'Action hépatites Canada, il fait partie des trois provinces canadiennes les plus en retard, aux côtés de l'Ontario et du Manitoba, et ne serait en mesure d'atteindre les cibles qu'en 2037, soit sept ans après l'échéance nationale.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard : une trajectoire de soins fragmentée, un accès inégal au dépistage selon les régions, une absence d'intégration des tests de dépistage rapide homologués par Santé Canada, et surtout, aucune stratégie provinciale d'élimination formelle et financée. Résultat : des milliers de Québécois porteurs du virus ignorent leur statut ou ne complètent jamais leur parcours de soins. À ce jour, moins d'un tiers des personnes diagnostiquées au Québec ont complété leur traitement avec succès. Cette situation représente non seulement un échec de santé publique, mais engendre également des coûts évitables liés aux complications hépatiques avancées.

Par contraste, des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador sont en voie d'atteindre leurs cibles dès 2025, grâce à des plans clairs, à l'accessibilité des tests rapides et à un soutien accru aux organismes communautaires.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux peut-il expliquer pourquoi le Québec accuse un tel retard dans l'atteinte des cibles d'élimination de l'hépatite C fixées par l'OMS et endossées par le Canada, et peut-il indiquer s'il entend :

1. Déposer un plan provincial structuré, assorti de cibles mesurables et d'une reddition de comptes annuelle;
2. Inscrire sans délai les tests rapides de dépistage du VHC au Répertoire québécois des procédures de biologie médicale;
3. Bonifier de façon prévisible le soutien aux groupes communautaires œuvrant auprès des populations les plus à risque?

306) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**

Au ministre de la Santé

Malgré le fait que le cancer colorectal soit la deuxième cause de décès par cancer au Québec, le taux de participation au dépistage demeure nettement sous la cible. En 2021, seulement 31,6 % des personnes admissibles ont effectué le test RSOSi, comparativement à 38,2 % en 2019. Cette performance est inférieure aux cibles internationales (souvent fixées à 60 % ou plus), ainsi qu'à la moyenne canadienne. Le MSSS s'est engagé à atteindre 44 % d'ici 2027, sans toutefois détailler les leviers concrets qui seront déployés pour y parvenir.

De plus, malgré plusieurs années de mise en œuvre du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal (PQDCCR), celui-ci repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste, c'est-à-dire initié lors d'un contact avec un professionnel de la santé. Or, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) recommande déjà depuis plusieurs années la mise en place d'un programme structuré avec invitation systématique des personnes à risque moyen, comme cela se fait dans plusieurs autres juridictions.

Le ministre de la Santé peut-il préciser quelles sont les mesures concrètes que son ministère entend mettre en œuvre d'ici 2027 pour atteindre la cible de 44 % de participation au dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans, et expliquer pourquoi le Québec accuse encore un retard important par rapport aux autres provinces canadiennes et aux cibles internationales, malgré les recommandations répétées de l'INESSS?

Peut-il également expliquer pourquoi, après plusieurs années de mise en œuvre du PQDCCR, le programme repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste plutôt que sur un programme structuré avec envoi d'invitations systématiques à la population cible?

307) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**
Au ministre de la Santé

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon au Québec, après le tabac. Il est inodore, incolore et peut s'accumuler dans les bâtiments, notamment les sous-sols, exposant ainsi des milliers de Québécois à un risque sanitaire important. Malgré cela, la surveillance de sa présence dans les bâtiments résidentiels et publics demeure partielle, tout comme les campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Le Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie identifie pourtant le radon comme un facteur de risque sur lequel agir. Il prévoit notamment deux cibles précises à cet égard : 1) la révision de la page Québec.ca sur le radon en lien avec celle sur le cancer, et 2) l'élaboration de stratégies conjointes de sensibilisation destinées aux personnes atteintes de cancer du poumon et à leurs proches. Or, aucune subvention n'a été versée en 2024-2025 à l'Association pulmonaire du Québec, qui œuvre activement à la cartographie du radon et à la sensibilisation des citoyens. De plus, aucune prévision budgétaire ne semble prévue pour 2025-2026, alors même que les actions du Plan doivent se poursuivre jusqu'en 2026.

Le ministre de la Santé peut-il indiquer les sommes versées en 2024-2025, et celles prévues en 2025-2026, pour soutenir la mise en œuvre des actions liées au radon dans le cadre du Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie? Plus précisément, peut-il préciser :

1. Les sommes accordées aux organismes partenaires, dont l'Association pulmonaire du Québec, pour des activités de sensibilisation, de formation ou de cartographie?
2. Les initiatives prévues pour favoriser la détection du radon dans les résidences à risque, notamment dans les régions où la concentration est historiquement élevée?
3. Les mesures concrètes envisagées pour soutenir la mitigation du radon dans les bâtiments touchés, notamment pour les ménages à faible revenu ou les milieux communautaires?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

a) 27 mai 2025

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique – *ministre de la Culture et des Communications*

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Loi concernant l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse – *ministre des Relations internationales et de la Francophonie*